

**Affaires juridiques**  
**CLR/n°15-442**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**  
**Séance du 9 novembre 2015**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jérôme Casas ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Yves Lauvergeat ; M. Samuel Leman ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

M. Didier Chéramy à M. Loïc Vaillant ;  
Mme Isabelle Laffez à Mme Claude Ophèle ;  
Mme Nathalie Moreau à M. Marc Desmet ;  
M. Patrick Riehl à M. Loïc Vaillant.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; Mme Sylvie Marchand, directrice des technologies de l'information et de la communication.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

**Approbation de compte rendu**

**Compte rendu du Conseil d'administration du 28 septembre 2015**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P. J.).

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 1 – Répartition des masses pour le budget 2016

M. le Président rappelle les constats :

- un fonctionnement diminué à un niveau tel qu'il devient quasi impossible de le baisser encore ;
- un investissement en baisse, c'est-à-dire un appauvrissement de notre établissement ;
- une masse salariale tendant à augmenter.

Comme vu lors de l'examen des emplois vacants, la masse salariale a été stabilisée par des gels de postes. Il s'agit maintenant de construire le projet de budget initial de manière à dégager une capacité d'autofinancement (CAF), car c'est le seul moyen pour l'Université de maintenir à niveau ses équipements.

M. le Président souligne que la compréhension des questions financières, en particulier par les membres des conseils, est un sujet extrêmement important. C'est d'ailleurs pourquoi la CPU a décidé de créer un MOOC dédié à ce sujet.

M. Roncin insiste sur la nouveauté de la démarche suivie pour cette répartition des masses. Auparavant, on déterminait les recettes et les dépenses, puis on constatait s'il y avait ou non une CAF. Désormais, le budget de fonctionnement est conçu de manière à dégager une CAF dont le montant est fixé d'avance. Pour 2016, l'objectif est fixé à 3,5 M €, ce qui correspond à la dotation aux amortissements annuelle. Pour cela, on va inscrire au budget toutes les recettes connues de l'établissement et on va calculer au plus juste les dépenses de fonctionnement, y compris la masse salariale. M. Roncin détaille ensuite les recettes et les dépenses prévisionnelles (cf. P. J.).

Mme Alazard indique qu'elle votera contre ce projet pour des raisons qu'elle a déjà données.

Le Conseil approuve le projet de répartition des masses pour le budget 2016 par 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

### 2 – Bilan du plan égalité femmes-hommes.

Mme Delaunay présente le bilan (cf. P. J.) du plan d'action adopté en décembre 2013. La mise en place de ce plan ne s'appuie pas sur un service spécifique, mais sur l'ensemble des services centraux et communs. L'Université s'inscrit aussi dans des réseaux nationaux, régionaux et locaux.

Elle détaille ensuite les résultats obtenus au regard des objectifs du plan :

- la systématisation des statistiques sexuées dans le bilan social pour le personnel et par l'OVE pour les étudiants ;
- la parité dans toutes les instances universitaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- des actions pour parfaire l'égalité professionnelle ;
- des actions pour agir contre les violences, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel ;
- un rééquilibrage des filières, notamment en convaincant le public féminin de rejoindre les formations scientifiques ;
- une meilleure articulation entre la carrière professionnelle et la vie privée du personnel ;
- la sensibilisation de la communauté universitaire à cette question.

Mme Alazard souligne la nécessité de travailler avec les lycées pour favoriser la mixité dans les filières. Elle souhaite une meilleure formation du personnel universitaire. Par ailleurs, elle dénonce l'invasion de la vie privée par la messagerie professionnelle.

\*

## POLITIQUE GENERALE

### **Informations du président**

#### 1 – Nouveau directeur général des services

M. le Président indique que M. Alain Botton, actuellement secrétaire général du CNED, prendra son poste le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

## **2 – Mise en place de la COMUE**

M. le Président rappelle que les élections au conseil d'administration de l'Université confédérale Léonard de Vinci se dérouleront le 15 décembre prochain, simultanément dans tous les établissements membres.

Par ailleurs, M. le Président indique que, conformément à la demande de l'HCERES, les membres de la COMUE réfléchissent à la définition de 4 à 8 champs de formation. Ceux-ci permettront des coordinations interdisciplinaires, ainsi que la création de parcours pour certaines formations, à l'intérieur du périmètre géographique de la COMUE.

## **3 – Emprunt pour la réhabilitation du site Tanneurs**

M. le Président déclare que, conformément au mandat qu'il avait reçu du Conseil d'administration, il a engagé des démarches auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de contracter un emprunt, afin de réaliser l'indispensable et urgente réhabilitation du site Tanneurs. Il ressort de ses rendez-vous avec le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche que la réalisation d'un emprunt accroîtrait la dette globale de l'Etat, puisque les universités sont des opérateurs de l'Etat. Par contre, les deux ministres ne voient pas d'objections à la réalisation de deux prêts dits « croissance verte » de 5 M € chacun, dans le cadre des opérations du CPER. Des échanges sont prévus avec la Caisse des dépôts et consignations et avec les autorités publiques pour affiner cette hypothèse qui permettrait la rénovation des Tanneurs.

## **Affaires financières**

### **1 – Budget rectificatif n°2 de 2015**

M. Dailloux présente le budget rectificatif (BR) n°2 (cf. P. J.). Il s'agit d'ajuster les recettes et les dépenses au plus près de la réalité comptable pour respecter de principe de la sincérité budgétaire.

S'agissant des principaux agrégats, les ajustements des sections d'investissement et de fonctionnement portent le budget global à 221 M €, permettant à l'Université d'afficher une capacité d'autofinancement de 3,8 M €, supérieure à celle de 2014, une prévision de résultat positif d'un montant de 170 000 €, et un fonds de roulement de 17,9 M € correspondant à 34 jours de fonctionnement, respectant les recommandations du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

M. le Président se réjouit des progrès enregistrés dans l'établissement de ce budget rectificatif par rapport à ceux des années précédentes. Il remercie tous ceux qui y ont contribué. La sincérité budgétaire est importante pour la crédibilité d'une institution. Ce résultat témoigne de notre capacité à améliorer nos prévisions budgétaires.

Le conseil approuve le BR n°2 de 2015 par 17 voix pour et 1 abstention.

### **2 – Compte rendu de la commission des moyens**

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- les tarifs de la formation continue pour 2015-2016 et son bilan pour 2014-2015 ;
- des admissions en non-valeur pour 5 636, 83 €.

Le conseil approuve par 16 voix pour et 1 abstention les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Mme Véronique Maupoil en qualité de membre de la commission des moyens pour le secteur « pharmacie » en remplacement de M. Bernard Yvonne, retraité.

## **Ressources humaines**

### **1 – Utilisation des emplois BIATSS vacants à la rentrée 2016**

M. le Président indique qu'il y a 54 postes vacants : 6 A, 12 B, 36 C. Il rappelle les orientations de sa politique en matière de postes vacants BIATSS :

- des repyramidages seront proposés de C en A tout en conservant une masse salariale stable ;
- ouverture de postes afin d'offrir des possibilités de titularisation aux contractuels :
  - o concours normaux ;
  - o concours Sauvadet ;
  - o recrutement sans concours.
- recrutement de personnels handicapés.

Mme Ruilier présente et commente la liste des postes (cf. P. J.).

Mme Alazard relève que l'Université procède à des gels d'emplois pour garder une masse budgétaire constante. Elle considère qu'il s'agit là d'une décision paradoxale alors que nul ne conteste que notre établissement est mal doté en personnel BIATSS au regard des critères nationaux. Elle s'interroge aussi sur le refus de création opposé à une composante qui connaît un fort accroissement de ses effectifs, alors qu'à l'inverse, les baisses d'effectifs sont souvent prétextes à suppression.

M. le Président souligne qu'il existe un besoin accru de compétences. Cela implique un repyramidage d'emplois de catégorie C en catégorie A et cela passe évidemment par des suppressions d'emplois dès lors qu'on entend garder une masse salariale constante.

Le Conseil approuve par 16 voix pour et 1 contre les propositions d'utilisation des emplois BIATSS.

### **2 – Mise à jour du cadre de travail des personnels**

Mme Ruilier présente les modifications survenues dans ce cadre de travail (cf. P.J.). Cette mise à jour vise à prendre en compte certaines évolutions réglementaires, à mettre à jour le calendrier des vacances universitaires, et aussi à lever quelques ambiguïtés d'interprétation du texte.

Le Conseil approuve à l'unanimité le cadre de travail.

### **3 – Information sur les emplois hospitalo-universitaires pour la rentrée 2016**

M. le Président rappelle que les emplois hospitalo-universitaires sont demandés directement par les universités aux deux ministères de tutelle. Le conseil d'administration n'a pas à donner son avis sur ces demandes. Toutefois, il souhaite que le conseil soit informé de ces demandes.

M. Gueiffier indique qu'à l'UFR sciences pharmaceutiques, 2 postes sont demandés : 1 poste de professeur des université-praticien hospitalier par transformation d'un poste de professeur des universités et 1 poste de maître de conférences-praticien hospitalier. Ils devraient être ouverts au concours puisque les conseillers des deux ministres les ont approuvés.

M. Diot détaille les 12 postes demandés pour l'UFR médecine : 7 postes de professeur et 5 postes de maître de conférences. Il faut noter que les 12 candidats proposés se répartissent équitablement entre femmes et hommes.

## **Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation**

### **Compte rendu de la commission de la recherche du 20 octobre 2015**

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de cette séance de la commission recherche (CR).

La CR a été informée sur :

- les élections à la COMUE ;
- la Fête de la science ;
- les nouveaux outils et les nouvelles procédures mis en place à la rentrée 2015.

La CR a approuvé :

- l'enveloppe destinée à l'indemnisation des stagiaires de M2 recherche accueillis dans les équipes de recherche pendant l'année 2014-2015 ;
- l'utilisation du préciput ANR ;
- le projet de budget recherche 2016.

M. Casas fait observer que la somme de 20 000 € destinée à l'indemnisation des stagiaires de M2 recherche accueillis dans les équipes de recherche est très faible au regard des besoins.

M. Lesigne ne conteste pas le caractère symbolique pour les grosses équipes de cette participation, mais ce n'est pas le cas pour les petites équipes à faible budget.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 20 octobre 2015.

### **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

#### **Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 octobre 2015.**

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée de l'évolution des effectifs à la rentrée 2015.

La CFVU a entendu une présentation :

- des actions MOBIL 2015-2016 ;
- l'évaluation des enseignements en 2015-2016 ;
- de la nouvelle version de R'Pro ;
- de la charte de formation ouverte à distance (FOAD) ;
- des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets numériques.

La CFVU a approuvé :

- les propositions d'utilisation des emplois BIATSS pour la campagne 2016 ;
- des modifications de diplômes et de modalités de contrôle des connaissances ;
- la création de la licence professionnelle bio industries et biotechnologies « contrôle et analyse des biomédicaments et biocosmétiques » sous réserve de son approbation par le conseil de l'UFR sciences pharmaceutiques ;
- des conventions pour les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles avec :
  - o Lycée Desseignes Blois ;
  - o Lycée Pothier Orléans ;
  - o Lycée Voltaire Orléans ;
  - o Lycée Madame de Staël Montluçon ;
- une convention avec la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé ;
- une convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique donnant grade de licence
- les comptes rendus des commissions d'exonération des 23 septembre et 15 octobre 2015.

La CFVU a élu deux nouveaux membres de la commission FSDIE.

M. Casas soulève la question de la valorisation de leur investissement par les personnes travaillant dans le cadre de la FOAD. En effet, cela nécessite un gros travail de spécialiste qui, le plus souvent, ne s'inscrit pas dans un service statutaire, mais a pourtant souvent une portée internationale.

Mme Imbault indique qu'il existe une rémunération pour la FOAD dans le cadre de l'établissement. Par contre, la plate-forme France Université numérique qui héberge les MOOC ne propose aucune rémunération.

M. le Président n'exclut pas la possibilité d'une rémunération pour l'intéressé, mais ce ne peut être notre Université qui la verse. Il faut trouver ailleurs le financeur.

M. Roncin suggère que l'auteur valorise sa participation à la FOAD comme il valorise la publication d'un article de recherche, pour laquelle il n'est pas non plus rémunéré.

Mme Alazard rappelle qu'un débat sur les validations accordées aux étudiants de CPGE devait se dérouler au conseil académique et elle souhaite en connaître les suites.

Mme Imbault indique que les validations sont prévues dans les conventions avec chaque lycée et que ces validations ont été déterminées par les groupes disciplinaires.

Mme Alazard s'interroge sur les retombées des évaluations des enseignements.

Mme Imbault considère que les enseignants doivent relayer les résultats de ces évaluations auprès des étudiants pour que la procédure ait un minimum d'efficacité.

Par ailleurs, Mme Alazard souhaite un débat de fond sur la FOAD.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 22 octobre 2015.

## **Affaires générales, juridiques et statutaires**

### **1 – Règlement intérieur du Service commun de documentation (SCD)**

M. Boissavit présente les modifications apportées au règlement intérieur du SCD (cf. P.J.). Il s'agissait d'une mise à jour destinée à intégrer les dispositions du décret de 2013, à préciser les règles d'utilisation des bibliothèques notamment après la création de la COMUE, à s'adapter à certaines évolutions des comportements des usagers et à prévoir des sanctions mieux adaptées que précédemment.

En réponse à M. Desmet, M. Boissavit précise que, si les élèves de CPGE, qui sont inscrits à l'Université, ont accès à la bibliothèque et à ses services, les enseignants de CPGE ne sont pas membres de la communauté universitaire et n'ont donc pas accès à la documentation en ligne.

Un débat met en évidence que l'accès à la documentation électronique est un sujet complexe dès lors qu'il s'agit d'autoriser cet accès à des personnes qui ne sont pas inscrites dans l'établissement, par exemple les candidats limougeauds et poitevins participant à la préparation mutualisée des agrégations.

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur du SCD.

### **2 – Catalogue de service de la Direction des technologies de l'information et de la communication**

M. Roncin indique que ce catalogue (cf. P. J.) découle de la réorganisation des services informatiques adoptée par ce conseil lors de sa séance du 9 juillet dernier. Il insiste sur le fait que l'objectif est de rationaliser le service à l'utilisateur, sans pour autant supprimer la réponse immédiate en cas d'urgence.

Mme Robert demande qu'une information claire soit diffusée sur ce point à tout le personnel afin de mettre fin aux incompréhensions suscitées chez les usagers, mais aussi chez certains informaticiens.

Mme Marchand présente le catalogue des services (cf. P.J) qui peuvent être rendus à la communauté universitaire par la Direction des technologies de l'information et de la communication. Elle précise que la priorité reste la proximité avec les usagers et le traitement des situations d'urgences.

M. le Président insiste sur la distinction entre les véritables urgences, qui continueront à être traitées comme elles l'ont toujours été dans le passé, et les besoins ordinaires que passeront par la plateforme d'assistance en ligne.

Mme Demonet souligne la nécessité d'une grande réactivité dans le domaine de la maintenance des sites de recherche. Par ailleurs, elle regrette que la DTIC refuse d'installer des logiciels spécialisés créés par des collègues extérieurs, mais utilisés par les chercheurs tourangeaux.

Mme Marchand met en évidence le grand nombre d'attaques subies par les systèmes d'information de notre Université. Ce sont souvent les sites de recherche sont visés. Il faut donc constamment mettre à jour les applications développées afin d'assurer leur protection, ce qui représente une lourde charge pour les informaticiens.

M. Roncin insiste sur le fait que le nombre d'informaticiens est inchangé après cette réforme. Il n'y a donc aucune raison pour que la situation se dégrade. Au contraire, la réorganisation vise à une meilleure efficacité. En effet, certains informaticiens en poste dans les composantes se plaignaient

de leur sous-activité en raison des évolutions techniques qui ont supprimé une partie de leurs anciennes tâches. Il s'agit de réutiliser ce temps libéré au profit de l'établissement et pour cela il faut une gestion centralisée.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 45.

A Tours, le 10 novembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 11.

